



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1721

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 11 septembre 2023, le règlement numéro 1721 intitulé : « **Règlement établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte d'une relance économique** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 13 septembre 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville